

Pré-CAPA

EXAMEN D'ACCÈS À UNE ÉCOLE D'AVOCATS

Formation initiale

DURÉE

1 an

LIEU

U.F.R Droit et Économie
Campus du Moufia
Saint-Denis

UR | UNIVERSITÉ
DE LA RÉUNION



Objectifs

La préparation à l'examen d'entrée aux C.R.F.P.A. a pour but d'offrir l'accès à l'un des quinze centres régionaux de formation professionnelle des avocats de métropole afin d'y terminer sa formation d'avocat.

Elle est ouverte à des étudiants en formation initiale mais aussi à toute personne insérée dans la vie active.

Comment devenir avocat ?

Les Ecoles Des Avocats (EDA) : désignent les établissements d'enseignement spécialisés dans la formation des futurs avocats. Par décret du 6 décembre 2004, les écoles des avocats ont remplacé les Centres Régionaux de Formation Professionnelle des Avocats (CRFPA). Pour devenir avocat, il faut passer l'examen appelé communément le « CRFPA » (ou encore le « pré CAPA ») donnant accès à l'une des quinze écoles d'avocats. La formation de vingt-quatre mois est sanctionnée par la délivrance du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA) qui autorise la demande d'inscription à un barreau.

L'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ) : a pour missions d'assurer la préparation et l'organisation de l'examen d'entrée dans les écoles d'avocats.

Contenu de la formation

130 HEURES

Matières obligatoires

Note de synthèse
Droit des obligations

Matières orales d'admission

Grand oral
Anglais

Matières au choix

Droit civil
Droit commercial
Droit pénal
Droit social
Droit public
Droit international et européen

Matières de procédure

Procédure civil et voies
d'exécutions
Procédure pénale
Procédure administrative
contentieuse



RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Ronan BERNARD-MENORET

Maître de conférences HDR en droit privé
ronan.bernard-menoret@univ-reunion.fr

CONTACT ADMINISTRATIF

Stéphanie REVASK-FONTAINE

Bureau pédagogique - Pré-CAPA
stephanie.fontaine@univ-reunion.fr

0262 93 84 23

Épreuves d'admissibilité

- épreuves d'admissibilité à partir de début septembre
- épreuves d'admission à partir de début novembre
- résultats début décembre

Attention : inscription à prendre à l'IEJ avant le 31 décembre de l'année précédent l'examen.

Conditions d'admission

- Être inscrit ou être titulaire d'un Master 1 ou Master 2 en droit
 - Être inscrit à l'Institut d'études judiciaires
 - Ne pas avoir déjà passé l'examen trois fois

Public concerné

La préparation est ouverte à toute personne titulaire ou qui sera titulaire au 1er août de l'année de l'examen d'un Master I en droit (ou maîtrise en droit), ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent pour l'accès à la profession d'avocat, ou d'un Master II en droit.

L'examen s'adresse tout autant aux titulaires d'une maîtrise de droit public qu'aux titulaires d'une maîtrise de droit privé.

Poursuites d'études

Le « Pré-CAPA » donne accès à l'une des quinze écoles d'avocats en métropole.

La formation de vingt-quatre mois est sanctionnée par la délivrance du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA) qui autorise la demande d'inscription à un barreau.

Débouchés métiers

Devenir avocat.

